

Chers Adhérents,

Avant que les médias et notre gazette ne s'en fassent plus largement l'écho, vous trouverez ci-après le communiqué transmis à la presse et quelques images de la signature de la convention de partenariat entre la SPSH, Seignosse Océan, l'APPA, l'AME, Grains de Sable et Les Riverains du Bas-Tosse.

L'équipe Communication

Vendredi 14 avril au Studio 40



Signature de la convention



Intervention de Mr le Maire



Intervention des présidents

Communiqué de presse

La loi NOTRe du 7 août 2015 confirme la montée en puissance des régions et des intercommunalités au détriment des communes qui se voient amputées d'attributions importantes dont certaines conditionnent directement la vie et le bien-être des résidents.

De nombreux dossiers, qui trouvaient une solution locale dans la concertation, le dialogue et la force de proposition des associations de propriétaires ou de résidents, relèvent aujourd'hui de collectivités supra-communales : communauté de communes "Maremne-Adour-Côte Sud" (MACS), département, région, Etat, voire les quatre à la fois, sans compter les services délégués tels que SIVOM, SYDEC, SITCOM, SIBVA, SATEL...

La complexité croissante, tant technique que juridique, des dossiers traités impose une parfaite maîtrise de ceux-ci par les associations de propriétaires et de résidents des communes concernées.

Pour s'adapter à cette nouvelle organisation territoriale, les six associations de propriétaires et/ou de résidents des communes de Soorts-Hossegor, Seignosse, Vieux Boucau-Port d'Albret, Messanges, Capbreton et Tosse, ont décidé de se concerter régulièrement pour s'informer, analyser et communiquer sur les projets impactant leur cadre de vie, cela en toute indépendance politique.

Les six présidents des associations concernées se sont réunis ce jour pour évoquer leurs actions respectives et signer une convention de partenariat pérennisant cette volonté.



Une partie du public pendant le débat

Pour contacter la SPSH : [Cliquer ici](#)